

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 mai 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Grosbois donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Capanema, Mme Thibault, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 06-01 du 16 mai 2019

APPEL À AGIR 2019 « IN SEINE-SAINT-DENIS » – AXE 2 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE – SOUTIEN AUX ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRATIQUE DU VÉLO – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour 2019 les subventions de fonctionnement suivantes :

- La CYCLOFFICINE de Pantin, pour un montant de 6 000 euros maximum,
- OHCYCLO, pour un montant de 4 500 euros maximum,
- 360 DEGRÉS SUD, pour un montant de 4 600 euros maximum,
- RÉGIE DE QUARTIER DE STAINS (réseau BICYCLO représentant 7 associations), pour un montant de 10 000 euros maximum,
- ROSNYCYCLETTES, pour un montant de 3 840 euros maximum,
- LIBRES ET GONFLE(E)S, pour un montant de 2 000 euros maximum,
- MIEUX SE DÉPLACER À BICYCLETTE – MDB, pour un montant de 5 000 euros maximum,
- PIGNON SUR RUE, pour un montant de 4 000 euros maximum ;



- ALLOUE pour 2019 les subventions d'investissement suivantes :

- OHCYCLO, pour un montant de 5 500 euros maximum,
- ROSNYCYCLETTES, pour un montant de 2 100 euros maximum,
- RÉGIE DE QUARTIER DE STAINS (réseau BICYCLO représentant 7 associations), pour un montant de 5 000 euros maximum ;

- PRESCRIT l'apposition du logotype de l'appel à agir IN Seine-Saint-Denis du Département sur tout document de communication des associations relatifs à ces actions.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.